

# Masseurs-kinésithérapeutes : un guide des bonnes pratiques



Les nouvelles technologies sont partout et envahissent le monde de la santé, impactant les modes de communication et d'information des praticiens : sites Internet, réseaux sociaux, plates-formes de rendez-vous en ligne, applications de santé et bien-être, consultations en ligne, notation des professionnels de santé, forums médicaux...

Or, ces nouveaux modes de communication sont souvent des vecteurs de promotion, voire de publicité. Des notions qui doivent être appréhendées avec précaution dans le domaine de la santé soumis à des règles spécifiques. Ainsi, par exemple, le code de déontologie de la profession interdit aux masseurs-kinésithérapeutes, quels que soient leur statut et les secteurs dans lesquels ils exercent, de participer directement ou indirectement à toute promotion publicitaire, en particulier de nature commerciale, de leurs activités professionnelles.

L'objectif du guide édité par le conseil est de rappeler les règles essentielles qui s'appliquent aux masseurs-kinésithérapeutes en matière de publicité et d'information et de faire un état des lieux des moyens à la disposition du praticien pour informer ses patients, de manière compatible avec le code de la santé publique.

Pour télécharger le guide : [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)